

## Compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2017 à 19h30

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Valérie DERVIN-FROIDEFOND

Le **Judi 20 juillet 2017** à 19 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence Madame Roberte LAJEUNESSE, Maire de la Commune

Etaient présents :

- Mesdames : Alexandra ATANÉ, Annie-Claude BOCQUILLON, Valérie DERVIN FROIDEFOND, Roberte LAJEUNESSE, Monique MARTIN et Maguy TÉTARD.
- Messieurs : Jean-Jacques JANNÉ, Jean-Claude JARNY, Serge MACADRÉ, Olivier ROBLET, Jean-Marc SCLAVON (arrivé à 19h45)

Pouvoirs :

Daniel QUESNOT a donné pouvoir à Valérie DERVIN FROIDEFOND

Jean-Jacques JANNÉ a donné pouvoir à Patricia DEBOIS ROLIN.

Excusés :

Jacques COTTEZ, Magali MAGA DALPOS

Secrétaire :

Madame Valérie DERVIN-FROIDEFOND a été élue Secrétaire.

A 19 heures 30 le quorum étant atteint, Madame Roberte LAJEUNESSE déclare la séance ouverte.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Exonération de la taxe d'aménagement des logements sociaux hors PLAI (reprise délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2017),
2. Rythmes scolaires : réflexion autour des mercredis récréatifs.
3. Mise en accessibilité de l'église : demande de subvention par le Département (CDDL).

### 1 - Exonération de la taxe d'aménagement des logements sociaux hors PLAI (reprise délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2017).

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI-prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein – ou du PTZ+)

### 2 - Rentrée scolaire 2017/2018 - a)- Rythmes scolaires b)- Les Mercredis Récréatifs.

#### a) Rythmes scolaires : avis pour le maintien ou l'arrêt dès la rentrée scolaire 2017 – 2018 :

Le Conseil Municipal, en date du 14 mars 2013, a délibéré pour un report de la date de la réforme des rythmes scolaires sur le groupe scolaire Michel Herody. La semaine de 4.50 jours a donc pris effet à la rentrée scolaire 2014-2015.

Considérant que le Président de la République nouvellement élu, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école.

Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées (fatigue des enfants et coûts financiers importants pour la commune).

Considérant que les conseils d'école de CHIERRY ont été interrogés sur ce sujet : le retour à la semaine de 4 jours sera remis en place dès la rentrée scolaire 2017-2018.

Considérant le DASEN a autorisé les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours

Le Conseil Municipal du 22 juin 2017 a émis un avis favorable au retour des 4 jours.

## b) Les Mercredis récréatifs

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement « Les Mercredis Récréatifs » **du mercredi 6 septembre 2017 au mercredi 4 juillet 2018 (hors vacances scolaires)**. Le personnel communal inscrit au tableau des effectifs de la commune dans le cadre de leur mission d'animation sera mis à contribution et sera éventuellement assisté par des bénévoles.

Les inscriptions : seront effectives à compter du **mercredi 30 août 2017** via le portail Bel Ami (renseignements en mairie à compter de cette même date).

Les tarifs : 8 € la matinée (garderie et activités)

La tarification appliquée par les structures sera modulée en fonction des réductions tarifaires consenties aux familles allocataires des organismes : CAF et MSA. Le montant des réductions tarifaires consenties est le suivant :

CAF DE		Demi-journée	Journée sans repas
L'AISNE			
QF 0-700		1.60 €	2.90 €
MSA		Demi-Journée	Journée
MSA de l'Aisne			4.23 €
MSA de la Marne		2.75 €	5.50 €

Les horaires : de 6h45 à 8h30 (garderie) et de 8h30 à 12h30 (activités) – sans cantine

### Inscriptions maximum : places limitées

- moins de 6 ans : 16 enfants
- plus de 6 ans : 36 enfants

Les élèves fréquentant l'école de CHIERRY seront prioritaires, cependant, le cas des enfants venant de l'extérieur sera étudié dans la limite des places disponibles.

Un règlement sera établi spécifiquement aux mercredis récréatifs. (Consultable sur le portail Bel Ami).

## **3 - Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de l'Eglise : demande de CDDL auprès du C. Départemental**

Le projet de mise en accessibilité de l'église est présenté au Conseil pour un montant estimatif, selon lecture des devis, de 4 700.00 € HT 5 640.00 € TTC.

Compte tenu du montant du projet, il importe de solliciter une subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du C.D.D.L.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le projet de travaux et arrête comme suit le plan de financement de cette tranche :

1/ Coût total du projet :	4 700.00 € HT
	5 640.00 € TTC
2/ Subvention sollicitée du C.D.D.L (30% sur HT)	1 410.00 €
3/ Autofinancement :	3 290.00 € HT
	4 230.00 € TTC

## Questions diverses.

### Madame le MAIRE informe le conseil :

- de la Vente des locaux de Philippe Tranchant (Le village du Meuble). Le futur acheteur ayant pour dessein d'y faire venir des commerces, est venu s'enquérir en mairie d'un éventuel droit de préemption que celle-ci voudrait ou pas exercer sur une partie des locaux.
- de la venue d'un expert de l'APAVE, le 1er août à 9 h aux écoles primaire et maternelle afin d'y établir un diagnostic suite aux mouvements de sols (soulèvement) et murs (fissures) qui ont été constatés début juillet. Mme le Maire précise qu'une étude de sol avait déjà été réalisée par la Sté Fondasol en 2001, lors de la réfection de la cour d'école.

**Jean Marc SCLAVON présente les travaux** qui vont être effectués sur le passage à niveau eu égard à l'importante dégradation qu'il subit par les passages intensifs de véhicules et notamment de camions, tracteurs et remorques. Des relevés ont été pratiqués par des agents de la SNCF, en présence de nos agents et des élus de la commission travaux. Il en ressort que dans un premier temps en raison de l'urgence, la SNCF procédera à l'application d'une couche de bitume de (10 cm) afin de rétablir une chaussée plus praticable. Ce tapis devra tenir 4 ans. Ces travaux sont prévus sur 2 weekends sur les semaines 39/40 et 40/41 le passage à niveau sera fermer pour l'occasion : budget de l'opération 50 000 €... Dans un second temps, en 2021 est prévue la refonte complète avec soulèvement des voies, réfection des passages voitures et piétons.

### Madame le MAIRE fait part :

- de l'avis favorable donné en séance plénière du Petr UCCSA sur le PLU de CHIERRY.
- du bon avancement des travaux du SARCT dans la rue d'Etampes par la Sté RVM précisant que les habitants s'avèrent compréhensifs.
- du courrier de remerciement des Restos du Cœur et de la Ligue contre le cancer pour les subventions obtenues.

**Valérie DERVIN- FROIDEFOND** indique qu'au regard du peu d'ouvrages reçus pour le Concours de Nouvelles, la date limite des envois est repoussée au 2 janvier 2018. Elle propose également la venue d'un groupe musical Antillais à l'automne à la salle polyvalente.

**Serge MACADRÉ rappelle** la tenue de la fête communale les 2 / 3et 4 septembre avec notamment le feu d'artifice du samedi soir et un spectacle inédit dans la région "Anisette et les glaçons" décrit comme : musical, burlesque, rock'n'roll, sexy et fun... les programmes complets seront prochainement disponibles dans les boîtes à lettres.

Séance levée à 20h55.



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE CHIERRY (Aisne)'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Roberte LAJEUNESSE'.

Le MAIRE

Madame Roberte LAJEUNESSE